

38. — 9 MARS 1837. — *Loi qui accorde un crédit provisoire d'un million au Ministre de la Guerre* (1). — (Bull. offic., n. viii).

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au Ministre de la Guerre un crédit provisoire de la somme d'un million de francs, pour faire face aux dépenses les plus urgentes du mois de mars 1837.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre signé par le Ministre de la Guerre,

WILMAR.

39. — 28 FÉVRIER 1837. — *Arrêté qui convoque le collège électoral d'Alost pour élire un sénateur*. — (Bull. offic., n. viii).

Léopold, etc.

Vu l'article 50 de la loi électorale du 3 mars 1831;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le collège du district électoral d'Alost est convoqué pour le 28 du mois prochain, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. le comte de Robiano d'Ostregnies (Eugène), décédé.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères (De Theux) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

40. — 9 MARS. — *Loi qui ouvre un crédit au Ministre de la Guerre pour dépenses arriérées* (2). (Bull. offic., n. ix).

Léopold, etc.

Article unique. Il est ouvert au département de la guerre un crédit de trois cent dix-huit mille sept cent cinq francs soixante neuf centimes, applicable au paiement des dépenses de 1831 et années antérieures qui restent à liquider, et qui sont détaillées dans l'état annexé à la présente loi.

Cette allocation formera le chapitre VIII, articles 1 à 7, du budget du département de la guerre pour l'exercice de 1835.

Créances restant à liquider sur l'exercice 1830.

« Art. 1 ^{er} . Matériel de l'artillerie,	
Amand, maître de forges à Bouvignes, pour fournitures de projectiles,	14,929 53
De Ceuninck, à Tournay, achat de fusils,	400
Hodson, à Verviers, armes fournies,	998 94
Willaert-Dewael, à Anvers, fournitures d'armes,	1,443
De Heen, à Louvain, fournitures de bois de construction,	4,129 52
	<hr/>
	21,900 99
« Art. 2. Matériel de génie.	
De la Phalecque, à Lille, indemnité d'expropriation,	4,800
Gérard, à Namur, travaux à la citadelle de Gand,	113,240 57
Dekens, à Audenaerde, travaux à la place d'Audenaerde,	3,851 85
	<hr/>
	121,892 42
A reporter,	143,793 41

(1) Présentation à la chambre des représentants le 8 mars 1837. — Rapport le même jour par M. Desmazières, et adoption par les 77 membres présents. — Discussion au Sénat le 8 mars, et adoption le même jour par les 29 membres présents. — (Monit. du 10 dito.)

(2) Présentation à la Chambre des Représentants, par le ministre des finances, le 16 avril 1836 (Monit. du 17 avril.) — Rapport par M. Fallon le

le 14 décembre (Monit. des 15 décembre 1836 et 22 janvier 1836.) — Discussion, le 25 janvier, adoption dans cette séance par les 57 membres présents. (Monit. du 26 janvier 1837.) Rapport au Sénat par M. le comte de Loos le 4 mars. (Monit. du 6 mars 1837.) — Discussion les 6 et 7 mars adoption à l'unanimité des 30 membres présents. (Monit. des 7 et 8 dito.)

Report 143,793 41	Report 28,348,88
« Art. 3. Dépenses du service de santé.	derlecht, Cumptlich, de Bruxelles et d'Anvers,
Veuve Reyns, à Anvers, fournitures à l'hôpital d'Anvers,	1,222 86
4,421 80	
Veuve Minet, à Louvain, fournitures de médicaments,	302
291 91	
<u>4,713 71</u>	
« Art. 5. Rappel de solde et pensions.	Le sieur Florquin, rappel de solde,
De Tilly, reliquat de compte,	141 38
2,559 14	
Corthals-Chrétien, rappel de pension,	157 57
85 50	
Commune de Gheel, pension de militaires aliénés qui y sont traités depuis 1850,	251 95
526 01	
Beaujot, major d'infanterie, soldat de non-activité du 1 ^{er} novembre 1830 au 26 décembre même année,	823 26
261 71	
<u>3,412 56</u>	<u>1,694 10</u>
« Art. 6. Indemnités diverses.	« Art. 6. Vivres, logement et nourriture fournis aux troupes belges, et indemnités diverses.
M. Barbanson, avocat, honoraires, etc., pour des plaidoiries soutenues en 1827,	Le sieur Taverne, à Lapschure, loyer de maison,
1,142 85	131 27
<u>1,142 85</u>	Le sieur Piéton, à Namur, condamnation judiciaire pour dommages-intérêts,
Total fr. 155,062 33	35,174 85
	La commission des remontes, solde de compte,
	892 04
	Le comte de Mérode, indemnité de déplacement,
	542 86
	La ville de Nieuport, remboursement d'effets provenant de l'ancienne garde communale, fournis en 1831, au magasin central à Bruxelles,
	425 39
	<u>36,966 41</u>
<i>Créances restant à liquider sur l'exercice 1851.</i>	« Art. 7. Vivres et transports fournis à l'armée française, en 1831.
« Art. 2. Matériel du génie.	Solde des fournitures aux troupes françaises en 1831, par la ville de Louvain, les communes de Fleurus, Soi-
Le bureau de bienfaisance de Bouwel, pour indemnités,	
82	
MM. les frères Cassiers, à Anvers, pour occupation d'un navire,	
10,152 29	
M. Desmalines, à Anvers, indemnités pour dégâts,	
18,134 59	
<u>28,348 88</u>	
« Art. 4. Reliquats de solde aux gardes civiques, par suite de la mobilisation de 1831.	
Reliquats de solde aux gardes civiques d'An-	
A reporter 28,348 88	A reporter 68,252 31

Report 68,232 31

gnies, Engblien, Meerhout, Nivelles, Rosiers, Pietrain, Corthys, Chaumont-Gistoux, Roosbeek, Tirlemont, Ixelles, Ernage, Laer, Overespen, quarante-sept autres communes de l'arrondissement de Nivelles, et le sieur Devissier Vanhove,

97,411 05

Total fr. 165,643 56

RÉCAPITULATION.

Créances restant à liquider sur les exercices 1830 et 1831.

CHAPITRE VIII.	EXERCICES		TOTAL.
	1830.	1831.	
Art. 1 ^{er} . Matériel de l'artillerie.	21,900 99	" "	21,900 99
2. Matériel du génie.	121,882 42	28,348 88	150,241 30
3. Service de santé.	4,713 71	" "	4,713 71
4. Gardes civiques.	" "	1,222 86	1,222 86
5. Rappel de solde et pensions.	3,412 56	1,694 16	5,106 52
6. Vivres, logements et nourriture fournis aux troupes belges et indemnités diverses.	1,142 36	36,966 41	38,109 26
7. Vivres et transports fournis à l'armée française en 1831.	" "	97,411 05	97,411 85
	153,062 33	165,643 36	318,705 69

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre de la Guerre,

WILLMAR.

41. — MARS 1837. — *Loi qui arrête le budget du Ministre des Finances pour 1837* (1). — (Bull. offic., n. iv).

LÉOPOLD, etc.

Art. 1^{er}. Les budgets du département des finances, des non-valeurs et remboursements et des dépenses pour ordre, pour l'exercice 1837, sont fixés :

Le budget des Finances à la somme de onze millions cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt et un francs.

Les non-valeurs et remboursements à la somme de un million cent soixante mille francs.

Les dépenses pour ordre à la somme de deux cent cinquante-quatre mille francs.

Répartis conformément aux tableaux ci-joints.

(1) Présentation à la Chambre des Représentants par le Ministre des Finances le 10 novembre. (*Monit.* des 21 et 22 novembre 1836). — Rapport par M. Zoude le 14 février. (*Monit.* du 15 février 1837). — Discussion les 21, 23 et 24 février, adoption à l'unanimité des 51 membres présents. (*Monit.* des 22, 24, 25 et 26 dito).

Rapport au Sénat par M. le comte Vilain XIII le 8 mars. (*Monit.* du 10 mars 1837. — Discussion les 9 et 10 mars, adoption dans cette dernière séance par 29 voix contre deux. (*Monit.* des 11 et 12 dito).